

l'exportation». Les fournisseurs créeraient un mécanisme de consultation leur permettant de s'informer au préalable sur «certaines ventes d'armes», d'échanger des rapports annuels sur les transferts et de se retrouver régulièrement aux fins de consultation.² Il a ensuite proposé que les membres permanents du Conseil de sécurité (la Grande-Bretagne, la Chine, la France, l'URSS et les États-Unis) se réunissent à Paris pour débattre de la question et, notamment, pour déterminer les types d'armes devant faire l'objet de restrictions. Malgré cette attitude plus positive sur la transparence en matière de transfert d'armements, le gouvernement américain a maintenu sa position, à savoir, qu'il continuerait à vendre des armes à ses alliés et amis. Au cours des semaines qui ont suivi le discours de M. Bush prononcé le 29 mai, Washington a annoncé qu'il vendrait à des pays du Moyen-Orient des armes et une assistance technique évaluées à 2,5 milliards de dollars américains.

Le 31 mai 1991, à la clôture d'un sommet franco-allemand à Lille, le président français a proposé un programme révolutionnaire pour la limitation des armements et le désarmement dans le monde, programme qui prévoit la réduction des ventes d'armes et des mesures visant à instaurer la transparence. M. Mitterrand a ajouté qu'il présenterait ce programme aux membres permanents du Conseil de sécurité. À la fin mai, la réunion du G-7 à Londres apparaissant de plus en plus comme une occasion importante de discuter du transfert d'armements, le Japon a également prôné une transparence accrue dans le commerce des armes conventionnelles. Prenant la parole à Kyoto lors d'une réunion de l'ONU sur le désarmement, le premier ministre nippon a promis de soumettre à la 46^e session de l'Assemblée générale, soit à l'automne 1991, une résolution préconisant une plus grande sincérité dans le commerce international des armes conventionnelles. Selon M. Kaifu, le Japon collaborerait sans réserve avec l'ONU pour créer un cadre permettant au plus grand nombre d'États possible de fournir à l'Organisation des données relatives aux transferts d'armes.

Réunis à Paris les 8 et 9 juillet 1991, les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont entendus sur la nécessité de mettre en oeuvre un programme global de limitation des armements au Moyen-Orient. En plus d'adopter un certain nombre de mesures concernant la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, les Cinq se sont engagés à observer des règles de retenue dans les transferts d'armements conventionnels, c'est-à-dire à se conformer à des mesures de contrôle nationales et à élaborer des lignes directrices à cet effet. Ils ont également décidé de créer des mécanismes de consultation et d'échange d'informations. Un groupe d'experts examinera la question en septembre 1991 et une deuxième réunion plénière aura lieu à Londres en octobre 1991.

²Ambassade des États-Unis, «Middle East Arms Control Initiative», *Backgrounder*, 91-39, 30 mai 1991.